



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/118
25 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Cinquante-sixième session
Genève, 18-21 novembre 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE
LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION^{1, 2}**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 18 novembre 2008 à 10 heures

¹ Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html>). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les délégués sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et à la retourner, une semaine au plus tard avant la réunion, par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la cinquante-cinquième session du Groupe de travail.
3. Informations sur les activités pouvant présenter un intérêt pour le Groupe de travail:
 - a) Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires;
 - b) Organisations internationales;
 - c) Délégations nationales.
4. Rôle futur du Groupe de travail.
5. Réunion conjointe du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) et du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière:
 - a) Activités du Groupe de travail – exposé du secrétariat de la CEE;
 - b) Activités du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière – exposé du secrétariat de l'OMS;
 - c) Coopération – options possibles.
6. Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2).

Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

- a) Restructuration de la R.E.1;
- b) Consommation de substances susceptibles d'altérer la capacité à conduire un véhicule;
- c) Franchissement des passages à niveau;
- d) Assurance automobile;
- e) Projet de révision de la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1);

Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

- f) Signalisation d'itinéraires pour cyclistes.
7. Élection du bureau.
8. Questions diverses.
9. Dates de la prochaine session.
10. Adoption des décisions.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/WP.1/118.

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2. Adoption du rapport de la cinquante-cinquième session du Groupe de travail

Document: ECE/TRANS/WP.1/117.

2. Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa cinquante-cinquième session.

Point 3. Informations sur les activités pouvant présenter un intérêt pour le Groupe de travail

3. Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux intervenus depuis ses précédentes sessions dans le domaine de la sécurité routière, dans le cadre du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires, des organisations internationales et au niveau national.

Point 4. Rôle futur du Groupe de travail

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/5.

4. Le Groupe de travail devrait étudier son rôle futur et la réorganisation de son champ d'action et de ses activités de manière à s'adapter à l'évolution rapide de la situation en matière de sécurité routière et à mieux contribuer à la résolution de la crise mondiale de la sécurité routière. Le document ECE/TRANS/WP.1/2008/5 est une version révisée du document informel 1 présenté lors de la cinquante-cinquième session. Le WP.1 devrait examiner voire approuver cette nouvelle «feuille de route», plus concise, qui tient compte des points soulevés lors de ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions.

Point 5. Réunion conjointe du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) et du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière

5. La première réunion conjointe du WP.1 et du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière se tiendra dans l'après-midi du 18 novembre 2008, au Palais des Nations. Elle sera consacrée à l'échange d'informations sur les activités en cours et à la recherche de moyens de renforcer la coopération, fondés sur les complémentarités existantes et visant à créer des synergies. On peut espérer et s'attendre à ce que le WP.1 et le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière décident de faire de cette «unique réunion conjointe annuelle» une pratique régulière.

Point 6. Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2)

Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

a) Restructuration de la R.E.1

Document: ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.8.

6. Le nouveau projet de structure de la R.E.1 est publié sous la cote ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.8 et donne une indication des documents et sous-chapitres précédents, pour permettre de suivre l'évolution du travail de révision. Il n'est pas prévu que le Groupe de travail examine le document, qui n'est distribué qu'à titre d'information puisque la structure de la R.E.1 a déjà été approuvée par le WP.1.

b) Consommation de substances susceptibles d'altérer la capacité à conduire un véhicule

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/6.

7. Le Groupe de travail devrait examiner et approuver le document, en vue de son incorporation dans la Résolution d'ensemble.

c) Franchissement des passages à niveau

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/7.

8. Le Groupe de travail devrait examiner et approuver le document, en vue de son incorporation dans la Résolution d'ensemble.

d) Assurance automobile

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/2/Rev.1.

9. Le Groupe de travail devrait examiner et approuver le document, en vue de son incorporation dans la Résolution d'ensemble. Un petit groupe de volontaires en a révisé le texte afin de le rendre acceptable et applicable dans tous les pays membres de la CEE.

e) Projet de révision de la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/8.

10. Le secrétariat fera tous les efforts possibles pour fournir le texte de la Résolution d'ensemble au Groupe de travail dans les trois langues officielles, pour examen et approbation.

Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

f) Signalisation d'itinéraires pour cyclistes

Document: ECE/TRANS/WP.1/2006/24/Rev.1.

11. Le Groupe de travail devrait examiner et éventuellement approuver la version révisée du texte concernant la signalisation d'itinéraires pour cyclistes, en vue de son incorporation dans la Résolution d'ensemble R.E.2.

Point 7. Élection du bureau

12. Le Groupe de travail sera invité à élire son Président et son ou ses Vice-Président(s).

Point 8. Questions diverses

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être être tenu informé par la Fédération de Russie des progrès réalisés concernant les préparatifs de la réunion ministérielle mondiale sur la sécurité routière, qui se tiendra à Moscou les 20 et 21 novembre 2009. Il souhaitera peut-être aussi étudier concrètement comment aider la Fédération de Russie à organiser cette réunion de haut niveau.

14. Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé par l'Espagne des préparatifs de la réunion de haut niveau sur la sécurité routière qui doit se tenir à Madrid en février 2009 avec les pays d'Amérique latine.

15. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 9. Dates de la prochaine session

16. La cinquante-septième session du Groupe de travail est prévue du 23 au 25 mars 2009, à Genève. Les participants souhaitant soumettre des propositions pour cette session sont invités à le faire avant le 30 décembre 2008 au plus tard, afin que le secrétariat puisse traiter les documents conformément aux procédures internes.

Point 10. Adoption des décisions

17. Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, le relevé des décisions prises à sa cinquante-sixième session.
